

# Réunion du Conseil Municipal

## du 3 juin 2014

PRESENTS : Florent ALLAMAND, Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre JOIGNE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN,

ABSENTS : Yannick DESGRANGES (excusé), Maryse LABASQUE (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL), Yolande RIGLET-TROISVALLETS

### ↳ ADMINISTRATION GENERALE

#### ➤ Motion de la commune de Saint Sigismond au sujet de la réforme des rythmes scolaires

Mme le Maire expose que la réforme des rythmes scolaires qui a fait l'objet de deux décrets 2013-77 du 24 janvier 2013 et 2014-457 du 7 mai 2014 n'a pas été validée par l'Assemblée Nationale et témoigne du désengagement de l'Etat qui impose aux collectivités de se substituer à lui tant au niveau financier qu'éducatif.

Les conséquences sont inacceptables dans la mesure où elles induisent une inégalité de la qualité de l'enseignement reçu : il y a d'un côté les communes qui ont les moyens matériels, humains et financiers pour proposer un parcours éducatif de qualité en lien avec les activités scolaires et de l'autre côté les communes qui seront contraintes, faute de moyens de ne proposer que de la simple garderie.

Mme le Maire déplore que cette réforme, outre le fait de déstabiliser les enfants, les parents, les enseignants, les budgets communaux ne contribue pas au « MIEUX APPRENDRE » et accentue les inégalités d'accès à l'éducation. Il est souligné que les écoles privées ne sont pas soumises à l'application de cette réforme.

Après avoir précisé :

- que les parents ont voté à l'unanimité le maintien de la semaine à 4 jours lors du COPIL du 26/05/2014

- que le Conseil d'Ecole a, ce même jour, voté à la majorité contre l'application de cette réforme,

Mme le Maire donne lecture de la proposition de motion suivante :

Vu les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et 2014-457 du 7 mai 2014 relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que ce décret entraîne une désorganisation de l'école publique et constitue un désengagement de l'Etat qui laisse à la charge des communes la mise en place de cette réforme, de son organisation et de son financement,

Considérant que cette réforme va entraîner une charge budgétaire lourde pour les communes et crée une inégalité entre les élèves selon les moyens financiers des communes,

Considérant que le projet prévoit la mise en place d'un projet éducatif local ou territorial et remet en cause le principe fondamental d'égalité devant l'instruction et le caractère national de l'école publique,

Considérant que le décret entraîne de fait une possibilité de remettre en cause le principe de gratuité,

Considérant qu'il ne doit pas revenir aux élus locaux de se substituer à l'Etat,

Considérant que l'objectif annoncé d'allègement du temps de l'enfant ne peut être réalisé dans la plupart des communes rurales utilisant un service de transport en lien avec les horaires des collèges et lycées,

Considérant que le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ne résout pas de nombreux problèmes et a été rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation,

Considérant que l'application de ce décret impose aux familles des contraintes professionnelles budgétaires incompatibles et discriminantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE un moratoire de la réforme envisagée dans l'attente de la résolution des problèmes restant à solutionner, notamment en matière de financement
- DEMANDE l'ouverture d'une réelle concertation avec les partenaires sociaux et élus.

Il est précisé que la commune ne s'oppose pas catégoriquement à une quelconque réforme des rythmes scolaires mais souhaite qu'une réflexion PROFONDE soit menée en concertation avec les élus et que l'intérêt de l'enfant soit à tout moment pris en compte.

Par ailleurs, la question est posée de savoir si une telle réforme doit s'appliquer uniformément sur le territoire français ou ponctuellement et notamment là où les besoins sont réels.

Dans l'hypothèse où ce recours n'aboutirait pas, le Conseil Municipal adoptera la proposition horaire validée par l'inspecteur d'académie.

### ➤ **Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner deux nouveaux délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dont un au moins a la qualité de conseiller communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DESIGNER **Mme Marie-Antoinette METRAL et M. Jérôme PERRET** délégués de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

### ➤ **Mise en place des commissions communautaires consultatives**

Madame le Maire encourage chaque conseiller à se porter membre de commissions communautaires en fonction de ses centres d'intérêt.

- ✓ Environnement, gestion et valorisation des déchets : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Pierre JOIGNE
- ✓ Tourisme : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Romain CHAPPAT, Jean-Maurice DE NAVACELLE
- ✓ Action sociale : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Pauline BOISIER, Catherine RUBIN
- ✓ Industrie : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Jean-Paul BARANGE
- ✓ Aménagement du territoire : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Romain CHAPPAT, Jean-Maurice DE NAVACELLE
- ✓ Développement Durable : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Pierre JOIGNE
- ✓ Assainissement collectif et non collectif : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Jean-Paul BARANGE, Jean-Maurice DE NAVACELLE
- ✓ Transports Urbains touristiques : Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON
- ✓

## FINANCES

### ➤ **Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de solliciter du Conseil Général de la Haute Savoie au titre du Fonds Départemental des Territoires une subvention pour les travaux de restructuration de voirie, d'équipement informatique du groupe scolaire et refonte du site internet de la commune pour un montant total de **51 000 euros H.T.**

### ➤ **Demande de subvention auprès de la région pour la pose de balisage**

Après avoir rappelé les travaux de balisage réalisés en 2013 sur la boucle PDIPR « la Creuse des nants » financés à hauteur de 35% par la Région (panneaux pris en charge intégralement par le Conseil Général de la Haute Savoie), Mme le Maire propose de réaliser dans les mêmes conditions financières, le balisage de la boucle PDIPR d'Agy pour un montant de 5 363 euros. Le Conseil Municipal accepte et sollicite de la Région une subvention à hauteur de 35% du montant des travaux de pose.

### ➤ Demande de subvention au titre de réserve parlementaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation :

- des travaux de restructuration de voirie auprès de M. Jean-Paul AMOUDRY
- de l'équipement informatique du groupe scolaire et de la refonte du site internet de la commune auprès de M. Jean-Claude CARLE
- de l'enfouissement des réseaux aériens auprès de Mme Sophie DION.

### ➤ Décision modificative

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande reçue de la Trésorerie de Cluses visant à régulariser certaines écritures et notamment le remboursement des annuités d'emprunt au SYANE passées entre 1999 et 2006 sur un article de la section de fonctionnement. Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

#### **Section de fonctionnement**

c/673 : + 121 720€  
c/678 : + 2€  
c/627 : + 75€

c/023 : - 121 797€

#### **Section d'investissement**

c/021 : - 121 797€  
c/1641 : + 121 797€

## 👉 FORET - ENVIRONNEMENT

### ➤ Etat d'assiette des coupes de l'année 2013 - Modificatif

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n°2012-05-12 du 10/09/2012 et n°2013-04-04 du 21/05/2013 relatives à l'état des coupes de bois pour l'année 2013.

Puis elle précise d'une part que la quantité de bois à prélever dans la parcelle I initialement retenue s'avère insuffisante pour rentabiliser l'installation d'un câble et d'autre part que la commune a récemment acquis la parcelle Q présentant un potentiel intéressant. Dans ces conditions, il convient à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de supprimer la parcelle I et de la remplacer par la parcelle Q pour un volume de résineux présumé de 370m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition modificative,
- DEMANDE que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après

Série	Parcelle	Proposition ONF	Année de passage proposée	Volume résineux présumé (m <sup>3</sup> )	Volume feuillus présumé (m <sup>3</sup> )	Estimation en € en équivalent bois sur pied
Unique	F	PBF13 <sup>(1)</sup>	2013	375	0	4 000
	Q	PBF13 <sup>(1)</sup>	2013	370	0	4 000
Unique	O	PBF13 <sup>(1)</sup>	2013	70	0	1 260

(1) Prévente de Bois Façonnés 2013

- DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus,
- APPROUVE la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de vente d'exploitation groupée.

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – CI*
<b>Permis de construire</b>			
GRANGE Florent	Route des Alluaz	Rénovation habitation	A
DOUAY Jérôme	La Poche	Construction maison	CI
DE CHILLAZ Jean	Route d'Agy	Transformation abri de jardin en habitation	CI
<b>Déclaration préalable</b>			
HARIVEL Denis	Route des Alluaz	Réfection toiture	A
BARANGE Jean-Paul	Chemin des terrasses	Transformation d'1 fenêtre en porte-fenêtre	A
RAMEL Christian	Chemin de Aires	Agrandissement abri-bois	A
BOISIER Pauline	Route de la Joux	Aménagement de la grange+création d'1 SAS	A
BOURGEOIS Claude	La Poche	Détachement 2 lots à bâtir	A
NEVEU Yoan	Route des Bas-Choseaux	Réfection toiture+alignement avant-toits	A
HARIVEL Denis	Route des Alluaz	Œil de bœuf	A
BONNE Fabrice	Route du Planey	Construction abri jardin	CI
BOISIER Alain	Route d'Arâches	Pose panneaux photovoltaïques	CI
<b>Certificat d'urbanisme</b>			
GIRAULT Eric	Le Chatelard	Aménagement remise+ garage en habitation	CI

A : Accordé – CI : En cours d'Instruction

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Au vu de la liste établie par le Conseil Municipal de Saint Sigismond par délibération du 14/04/2014, le Directeur Départemental des Finances Publiques a décidé de nommer les membres suivants au sein de la commission communale des impôts directs, présidée par Mme le Maire.

#### Commissaires titulaires

BOISIER Fernand  
CHAUMONTET Bruno  
MILON Jacky  
NICODEX Albert  
MOENNE LOCCOZ Paul  
DESVIGNES Pierrette

#### Commissaires suppléants

BOISIER Isabelle  
BOUCLIER Thierry  
GNAEDIG Jean  
REY Annie  
BETEMPS Odile  
MANIGLIER Gilbert

### ➤ **Sortie de l'Amitié**

Mme le Maire informe l'assemblée de la décision du C.C.A.S. lors de sa réunion du 22/05/2014 de proposer la sortie des aînés un dimanche plutôt qu'un samedi pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer, la date du dimanche 29 juin ayant été retenue. Or il s'avère que ce même jour se déroule la fête des musiques à Megève où se rendront une dizaine de matondus, habitués du voyage des aînés. Le voyage est donc reporté au **samedi 28 juin 2014**.

### ➤ **Centre de loisirs**

Mme le Maire évoque la remise en question de la mutualisation du centre de loisirs de Saint Sigismond avec celui des Carroz si les engagements précédents et notamment l'accueil des enfants à Saint Sigismond le matin avant un transfert en minibus au Serverey n'étaient pas maintenus. Les discussions sont en cours.

➤ **Manifestations**

M. Romain CHAPPAT, nouveau président du comité consultatif « Animation » rend compte du bon déroulement de la Vogue. A cette occasion, Mme le Maire remercie tous les bénévoles et les collectivités voisines pour leur contribution.

Calendrier des prochaines animations :

- ✓ 20 juin 2014 : fête de la musique à partir de 20h sur la place de la mairie (concert de l'harmonie, repas canadien ...)
- ✓ 28 juin 2014 : sortie de l'Amitié et bal folk des amis de l'école en soirée
- ✓ 13 juillet 2014 : descente aux lampions en musique du plateau d'Agy à la place de la mairie
- ✓ fête d'automne (date à définir)

De plus amples informations vous seront communiquées très prochainement par l'intermédiaire d'un « Flash Infos ».

➤ **Proposition d'animations**

Mme le Maire fait part d'un certain nombre de suggestions de Mlle Pauline BOISIER en sa qualité de Présidente de l'Association des jeunes telles que l'organisation de tournoi de foot sur l'agorespace, d'un vide-grenier, de concert à Agy afin de dynamiser le village en fédérant les habitants. Un avis favorable est donné sur le principe en précisant que des crédits seront à prévoir en 2015.

➤ **Remerciements**

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de  
- de la Présidente de la Lyre Républicaine pour le bon déroulement de la Vogue  
- du lycée privé HB de Saussure pour la subvention reçue.

*La séance est levée à 21h45*

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL

